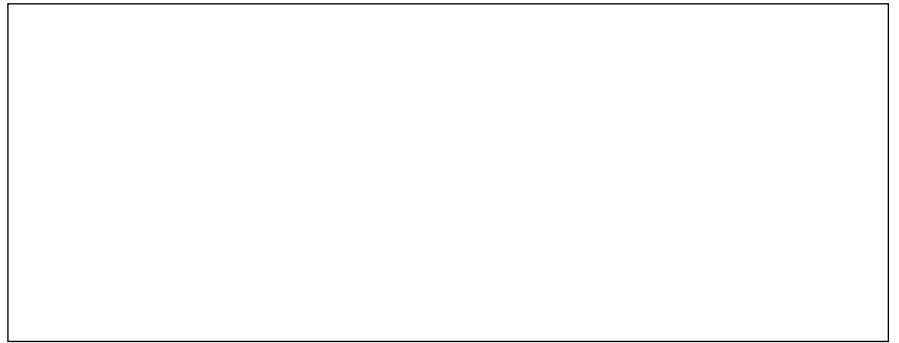


Association Syndicale Libre Les Tamaris et Les Portes du Soleil

boite 82, Domaine Les Tamaris
2, Avenue des mûriers
FR-34420 Portiragnes- Plage

SIRET 48129649900017

Portiragnes, le 15 janvier 2012



Madame, Monsieur

Objet : appel de fonds 2011-2012 lot

Faisant suite aux résolutions proposées et votées lors de l'assemblée générale du 31 octobre 2011 qui autorisent le budget des dépenses ordinaires, nous procédons, comme annoncé, à l'appel de fonds de **500,00 € par lot** qui, sauf événement exceptionnel non prévisible, sera le seul appel de cet exercice comptable.

Cet appel est à régler dans les 30 jours de la réception de la présente

- par envoi postal (*à vos risques et périls*) au siège social de l'A.S.L.,
- ou par remise d'un chèque au siège social de l'A.S.L.,
- ou, de grande préférence, par versement sur le compte bancaire de notre A.S.L.:

ASL Les Tamaris et Les Portes du Soleil compte n° **13506 10000 11550287000 36**
au Crédit Agricole du Languedoc Agence de Serignan
BIC AGRIFRPP835 IBAN FR76 1350 6100 0011 5502 8700 036

N'oubliez pas de mentionner la référence de votre pavillon lot au dos du chèque ou en communication du virement. Le montant de cet appel ne présume en rien de votre situation de compte vis à vis de l'A.S.L. (paiement de la facture d'eau, charges impayées, ...)

Soyez assurés que votre Conseil Syndical veillera à la gestion efficace des deniers communs.
Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

J.C. OLIO
Président

Post Sriptum : en cas de mutation, les nouveaux propriétaires s'acquittent de l'appel de fonds pro rata temporis du nombre de mois de pleine propriété dans l'exercice qui est clos le 31 août de chaque année.
*Par exemple ,et sous réserve que les provisions d'usage demandées soient acquittées par l'ancien propriétaire, un achat en décembre 2011 suppose pour le nouveau propriétaire 8 mois de charges sur l'exercice 2011-2012 soit 500,00 € /12 * 8.*